

ARCO Association des Randonneurs de la Côte d'Opale
BULLETIN D'ADHÉSION POUR LA SAISON 2021/2022

Je soussigné(e) demande à adhérer à l'association « ARCO » affiliée sous le n°01882 à la FFRandonnée.



Nom : _____ Prénom : _____
Né (e) le : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
E-mail : _____
N° de licence 2020/2021 : _____ Club : _____

La qualité de membre de l'Association ARCO s'acquiert en acquittant la cotisation annuelle fixée par le CA (**10.00 €**) à ajouter aux coûts de la licence et de l'assurance proposés par la FFRandonnée.

la loi n°84-610 du 6 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Par souci de simplification, d'efficacité et de couverture correcte, l'ARCO vous propose :

la licence individuelle facturée 26 € 40 par la FFRandonnée (dont 1 € pour le comité départemental) en 2021-22 avec l'assurance IRA. (Individuelle Responsabilité Civile et Accidents Corporels) facturée 2 € 60 en 2021-22

Si vous êtes affilié à un autre club, vous n'avez pas de licence ni d'assurance à payer mais simplement à adhérer à notre club

Vous avez aussi la possibilité de vous **abonnez à Passion Rando Magazine (Abt PRM)** qui coûte 8 € (au lieu de 14 € pour 4 n°)

Cochez votre choix ci-dessous :

- * : **29 €** licence FFRandonnée + IRA + Cotisation ARCO **26,40 + 2,60 + 0,00**
(Offerte aux licenciés 2020/21)
- * : **39 €** licence FFRandonnée + IRA + Cotisation ARCO **26,40 + 2,60 + 10,00**
- * : **47 €** licence FFRandonnée + IRA + Cotisation ARCO + Abt PRM : **26,40 + 2,60 + 10,00 + 8,00**
- * : **10 €** (Autre Club) + Cotisation ARCO **+ 10,00**

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, (voir Questionnaire médical annexé) fixe les conditions de fourniture d'un certificat médical pour la saison à venir

Après lecture de l'annexe et selon les réponses au questionnaire , je joins à ma demande l'un des deux documents suivants

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre de moins de 1 an
ou Mon attestation certifiant avoir renseigné le questionnaire médical avec une totalité de « NON »
(NB attention vérifiez que votre dernier certificat médical est postérieur au 01 sept 2019)



Fait à _____ le _____
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Remettez cette fiche d'inscription (ainsi que le Certificat Médical ou l'attestation) à un responsable du club accompagnée de votre chèque (à l'ordre de l'ARCO)

Ou adressez ces documents à

LEMATTRE Guy -390 rue de St Tricat-62340 HAMES BOUCRES

Tél : 03 21 35 23 74 ---ou 06 10 11 57 54

mail : guylemattre@aol.com